

Compte rendu réunion Mairie du 18eme – 11 avril 2014

Le rassemblement jeudi 10 avril a réuni une centaine de personnes dont des élus des 10^è, 11^è, 18^è, 19^è et 20^è arrondissements.

Une délégation comprenant Pascal NICOLLE (LDH 18eme), Gwenaëlle AUSTIN (RESF 19eme), Brigitte WIESER (RESF), Jean-Michel CENTRES (MRAP) et Renaud Mandel (ADMIE) a été reçue par Philippe DARRIULLAT, adjoint en charge des affaires scolaires, Mieria SIROL-CARRILLO, chargée de mission Affaires sociales et Flore L., chargée de mission aux Affaires scolaires. Cette première rencontre avait permis rapidement d'exposer la problématique des 9 jeunes remis à la rue le week-end précédent et de dresser un état des lieux des dysfonctionnements des services de protection de l'enfance.

Rendez-vous est pris pour le lendemain, vendredi 11 avril.

Compte-rendu de la réunion du vendredi 11 avril.

Présents pour la mairie :

- Gérald BRIANT, adjoint au maire en charge des affaires sociales
- Ana VERISSIMO, élue municipale
- Mieria SIROL-CARRILLO, chargée de mission Affaires sociales /Lutte contre l'exclusion

Présents pour la délégation :

- Jean-Luc DERYCKX, LDH 20eme
- Anick LESTAGE, LDH 10-11eme/ADJIE
- Renaud MANDEL, ADMIE/ADJIE

Nous exposons la situation des jeunes mis à la rue le samedi 5/04, en précisant les différents cas de figure ; mainlevée de l'ASE suite à décision de justice (contestation de minorité), arrivée à la majorité sans contrat jeunes majeurs souvent après des mois de mise à l'abri sans aucun accompagnement, et le cas des « 6 jeunes du DMA Stendhal » pour lesquels nous avons reçu l'assurance, de la directrice adjointe de l'ASE, qu'ils resteraient dans le dispositif hôtelier jusqu'au mois de mai. Nous précisons que pour 5 de ces 6 jeunes, des recours ont été interjetés et qu'à ce jour, la cour d'appel n'a pas encore statué.

Monsieur BRIANT comprend la complexité de ces situations, nous fait part de son souhait d'apporter le concours de la mairie du 18eme pour aider à trouver des solutions en urgence pour mettre les jeunes à l'abri mais aussi des solutions politiques aux dysfonctionnements constatés. Il faut en effet des solutions pour les 9 jeunes aujourd'hui à la rue, et plus largement pour la trentaine de jeunes qui connaîtront très prochainement le même sort. Il souligne que le parc hôtelier connaissant une crise importante, dès qu'elles ont l'opportunité de faire de la place, les institutions libèrent des chambres au plus vite.

Monsieur BRIANT fait part de la répartition des délégations entre Ian BROSSAT et Dominique VERSINI pour cette nouvelle mandature et nous informe que c'est Dominique VERSINI qui est son interlocutrice pour suivre ces situations. Elle est déjà informée de notre rencontre.

Hébergement et repas

Il évoque la nécessité de diversifier les structures d'accueil pour les jeunes scolarisés, notamment via le réseau des foyers de Jeunes Travailleurs pour ceux qui sont en apprentissage. Il faut absolument mettre un terme à l'hébergement en hôtel comme mode de placement. Pour revenir aux 9 situations, Monsieur BRIANT poursuit en indiquant que dans l'immédiat vu l'urgence, il n'y a pas d'autre choix sans doute que de chercher des solutions dans le parc hôtelier. Il précise avoir contacté le cabinet de Dominique VERSINI et avoir indiqué que la mairie du 18ème était favorable pour contribuer à la recherche d'une solution d'hébergement temporaire.

Monsieur BRIANT affirme que, à terme, il faut qu'il y ait une protection effective pour tous les jeunes scolarisés, qu'ils soient mineurs ou majeurs. C'est la position revendiquée par la Ville de Paris. Il faut un débat politique large, et mettre fin aux tests osseux pour les évaluations.

Nous indiquons que la situation sera encore plus difficile pour les jeunes à la rue en raison des vacances scolaires qui débutent dès ce vendredi soir ; en période scolaire, ils peuvent bénéficier au moins du repas de midi à la cantine.

Déplacements dans les transports en commun

Nous évoquons aussi la peur constante que ressentent les jeunes dans les transports en commun pour plusieurs raisons. La première, c'est que bien souvent ils n'ont pas de quoi payer leur ticket de métro. De plus, il y a très fréquemment des contrôles en stations, contrôles qui ne visent pas seulement les fraudeurs mais aussi les étrangers qui sont en situation irrégulière, les autorités de police arrêtant les passagers au faciès.

- La mairie évoque la possibilité de **Pass Navigo** liés aux bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat. Nous expliquons que, même ceux pris en charge par l'ASE n'ont pas toujours de couverture médicale, et que ceux qui étaient mis à l'abri au DMA Stendhal n'en avaient certainement pas, les travailleurs sociaux ayant reçu consigne de ne pas entamer de démarches en ce sens. On peut s'adresser aux assistantes sociales des établissements scolaires, mais il est vrai que certaines ne connaissent pas bien le fonctionnement de l'AME.

- Nous proposons que, dans la continuité des parrainages républicains, les jeunes scolarisés puissent bénéficier d'une « **carte de citoyen parisien** », qui pourrait être présentée en cas de contrôle afin de faciliter les explications sur leur statut/non statut, et leur éviter de passer de longues heures en garde à vue ou en centre de rétention administrative. Monsieur BRIANT suggère qu'ils disposent en toute occasion avec eux d'un certificat de scolarité.

La prise en charge des MIE-JM

Sont abordées également les difficultés liées à la volonté de l'ASE de réaliser des économies dans une période de financements contraints ; en déléguant le premier accueil à une association privée (PAOMIE/FTDA), on a vu se dégrader les conditions de prise en charge. D'autre part, cette même association a bénéficié de financements publics en bradant le prix de journée afin d'emporter le marché en 2011. Le résultat en est le DMA Stendhal, avec un encadrement totalement inadapté, de la maltraitance institutionnelle, des conditions d'hygiène et de sécurité absolument indignes pour l'accueil des mineurs mis à l'abri. Monsieur BRIANT semble favorable à une municipalisation raisonnée des missions de service public, et l'Aide Sociale à l'Enfance en fait partie, y compris la mission de premier accueil et d'orientation des MIE.

Nous souhaitons que les futurs appels d'offres en matière de protection de l'enfance s'attachent plus à prendre en considération un cahier des charges fondé sur le respect des droits de l'enfant ; il est nécessaire que l'accueil de mineurs réponde à des impératifs de prise en charge de qualité, par des professionnels. Nous soulignons aussi la nécessité de réaliser des audits des structures confiées aux associations qui accueillent des mineurs isolés étrangers.

Conclusion

L'entretien se termine à 12h ; une liste des 10 jeunes a été remise, avec leurs coordonnées, détaillant leur situation (scolarisation, date d'arrivée en France, hôtel, recours en cours...). Nous remettons à Mieria SIROL-CARRILLO un complément d'information sur la situation de B.U, jeune Bangladeshi pour lequel Julien MACHE a mis fin ce matin à sa prise en charge à l'hôtel, fin de prise en charge motivée par une décision surprenante du juge des enfants : levée de la mesure de protection d'un jeune pourtant reconnu mineur (16 ans) , au motif que la juge n'est pas compétente pour des jeunes qui ont une famille et qu'il conviendrait de travailler à un retour du jeune au Bangladesh...

Mieria SIROL-CARRILLO devait revenir rapidement vers Renaud Mandel pour faire le point sur les démarches entamées par la Mairie du 18eme.

L'accueil et l'écoute furent bonnes et nos messages ont été reçus. Toutefois, comme l'a d'ailleurs souligné également Monsieur Briant en fin d'entretien : il convient de rester vigilants sur le suivi de ces dossiers.